

Les enseignants titulaires du second degré représentent 19% des effectifs d'enseignants titulaires relevant des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP, hors CPGE) et 32% du nombre d'heures d'enseignement obligatoires. Le nombre de leurs départs en retraite a très légèrement diminué de 2017 à 2020 (-3%), pour bondir de 20% en 2021; il devrait encore augmenter de 28% sur la période 2022-2029. Cette hausse devrait principalement toucher les disciplines des Sciences économiques-AES et Lettres et Sciences humaines. Rapporté aux effectifs totaux en activité, le taux de départs définitifs de l'ensemble des enseignants titulaires relevant des EPSCP (enseignants-chercheurs) s'établit à 2,5% en moyenne annuelle pour les quatre années 2018-2021. Il devrait atteindre 3,2% sur l'ensemble de la période 2022-2029. Il augmenterait alors fortement en Sciences économiques, pour s'établir à 3,4%, et en Sciences (2,9%), ce qui constitue un vrai défi pour cette dernière discipline, au regard de son taux actuel de recrutements (1,7%). L'âge moyen au départ en retraite des enseignants du second degré augmentera de trois mois entre 2022 et 2029.

Les départs en retraite des enseignants titulaires du second degré en EPSCP augmenteraient de 28% entre 2021 et 2029

Certains enseignants titulaires du second degré sont nommés à titre définitif par arrêté ministériel sur des postes spécifiques dans les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP, hors CPGE). Il s'agit alors exclusivement d'enseignants relevant des corps des professeurs agrégés (PRAG), des professeurs certifiés et assimilés (PRCE) et des professeurs de l'Ecole nationale supérieure d'arts et métiers (PREN). Au 1^{er} janvier 2021, ils étaient au nombre de 13 070, soit 19% des effectifs d'enseignants titulaires relevant du supérieur (y compris les enseignants-chercheurs¹). Toutefois, en nombre d'heures d'enseignement obligatoires, celui des enseignants titulaires du second degré étant deux fois plus important que celui des enseignants-chercheurs, la part des premiers monte alors à 32%. Par ailleurs, si aucun d'entre eux n'est considéré comme relevant du groupe disciplinaire de Santé et très peu du Droit², ils sont en revanche très nombreux dans les deux groupes des Lettres, Sciences humaines et dans les Sciences économiques - Administration économique et sociale (AES), dont ils constituent 48% des heures d'enseignement obligatoires. L'analyse prévisionnelle des départs définitifs des enseignants du second degré est donc stratégique, au même titre que celle des enseignants-chercheurs³.

Ces départs définitifs sont de plusieurs natures : ils incluent les départs en retraite (avant ou après l'âge d'ouverture des

droits), les autres départs (décès, démissions...), ainsi que les « départs » pour raison de recrutement en tant que maître de conférences (MCF).

Les départs en retraite des enseignants du second degré ont très légèrement diminué de 2017 à 2020, de 3%, et devraient ensuite augmenter de 28% jusqu'en 2029

L'ensemble des départs définitifs des enseignants du second degré ont diminué de 13% entre 2017 et 2020 (*Figure 1*) où ils ont atteint un plus bas à 388 départs. Ils ont notamment baissé à partir de l'année 2019, en lien avec la forte baisse des départs pour recrutement comme enseignant-chercheur (EC) : en effet, certains enseignants prenant une disponibilité pour préparer le concours de MCF, ils sont considérés en départ définitif uniquement en cas de réussite au concours (jusqu'à 5 ans plus tard), et en départ temporaire sinon (donc non inclus dans les statistiques)⁴; pour les enseignants

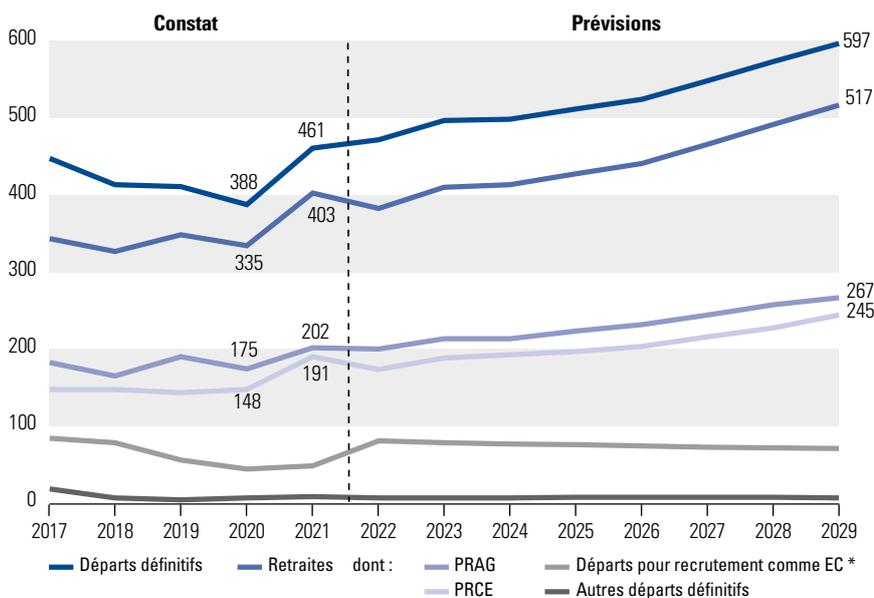
1. Y compris les enseignants-chercheurs n'étant pas en activité dans le supérieur

2. En conséquence, tous ont été classés dans la discipline des Sciences économiques - Administration économique et sociale (AES)

3. Note flash du SiES n° 19, juillet 2022, Note d'information du SiES n° 5, mai 2022.

4. en cas d'échec au concours en revanche, l'enseignant en disponibilité réintègre le plus souvent son établissement voire, parfois, retourne à l'éducation nationale

FIGURE 1 - Les départs définitifs des enseignants du second degré en EPSCP, par type de départ et par corps



* données 2019 à 2021 provisoires

Champ : enseignants du second degré affectés dans les EPSCP

Source : bases DGRH, modèles MESR-SIES

ayant pris une disponibilité à partir de 2019, 2020 ou 2021, il est donc encore trop tôt pour avoir une connaissance suffisamment fiable de l'ensemble de ces réussites.

En revanche, les départs en retraite ont diminué de 2017 à 2020, de 3%, passant de 344 à 335. Ils ont notamment baissé de 4% en 2020. Ces départs ont été analysés au moyen de modélisations à structures démographiques équivalentes (encadré). Corrigés des effets démographiques, les départs en retraite auraient augmenté de 5% en 2019 pour ensuite baisser de 6% en 2020. Les raisons sont à chercher notamment dans le contexte de préparation d'une réforme des retraites, puis de la pandémie et du report de la date de la réforme. Les départs ont ensuite fortement augmenté en 2021,

de 20% (13% après correction), vraisemblablement par effet de rattrapage.

Au-delà et selon les conditions actuelles de la réglementation, ils devraient s'accroître jusqu'en 2029, de 33% pour les professeurs agrégés (PRAG) et 30% pour les professeurs certifiés (PRCE). Les professeurs de l'Ecole nationale supérieure d'arts et métiers (PREN) constituent un corps en voie d'extinction, sans nouveaux recrutements et présentant des effectifs très faibles : ils n'étaient plus que 70 enseignants en 2021 et l'on ne compterait plus que 5 à 6 départs annuels à partir de 2026.

S'agissant des départs pour recrutement comme maître de conférences⁵, il faut garder présent à l'esprit que leurs évolutions à venir sont notamment liées aux politiques

de recrutement futures des universités. Dans cette étude, ces « départs » ont été supposés stables sur toute la période 2022-2029, à un niveau moyen de 76 par an.

En 2021, 95% des départs en retraite de PRAG et de PRCE ont lieu quand ceux-ci ont atteint ou dépassé l'âge d'ouverture des droits (AOD, 62 ans selon les conditions réglementaires actuelles). Le nombre de ces départs peut être rapporté au nombre total d'individus en activité et éligibles dans l'année : le taux moyen annuel de départs en retraite ainsi calculé s'établit à 26,3% sur l'ensemble de la période 2017-2021 (28,7% en 2021). Sur toute la période 2022-2029, il devrait rester quasi-stable, à 26,2%, toujours selon les conditions actuelles de la réglementation, l'âge au départ augmentant très peu (*infra*) ; il s'établirait à 27% pour les PRAG et 25% pour les PRCE, ces derniers partant en moyenne 3 mois plus tard.

Le taux de départs étant stable, la hausse prévue des départs en retraite ne peut tenir qu'à des effets démographiques, à savoir la structure par âges de la population en activité (figure 3). De plus, de 2023 à 2026, les départs devraient augmenter de 3,6% en rythme annuel moyen, puis progresser plus rapidement de 2027 à 2029, de 5,4% en moyenne chaque année ; cela tient là aussi à des effets démographiques : la tranche des titulaires de 57 à 61 ans est particulièrement creuse, et suivie par une tranche 54 à 56 ans bien plus importante.

5. bien que l'enseignant reste affecté dans le supérieur, ces recrutements sont considérés comme un départ des corps des enseignants du second degré

Encadré

La modélisation mathématique des départs sur la période 2017-2021 permet de réaliser des prévisions (*méthodologie*), mais également de corriger les évolutions constatées des effets démographiques, c'est-à-dire d'établir des évolutions année après année à structures démographiques équivalentes. En effet, les modèles produisent aussi des probabilités de départ pour les enseignants sur la période passée (2017-2021) : on peut donc estimer les départs qui auraient dû se produire, compte tenu des caractéristiques de la population des enseignants considérée année après année. Le ratio entre le nombre de départs réellement observé et cette « prévision » sur le passé représente

FIGURE 2 - Evolution des départs en retraite constatés // corrigés des effets démographiques

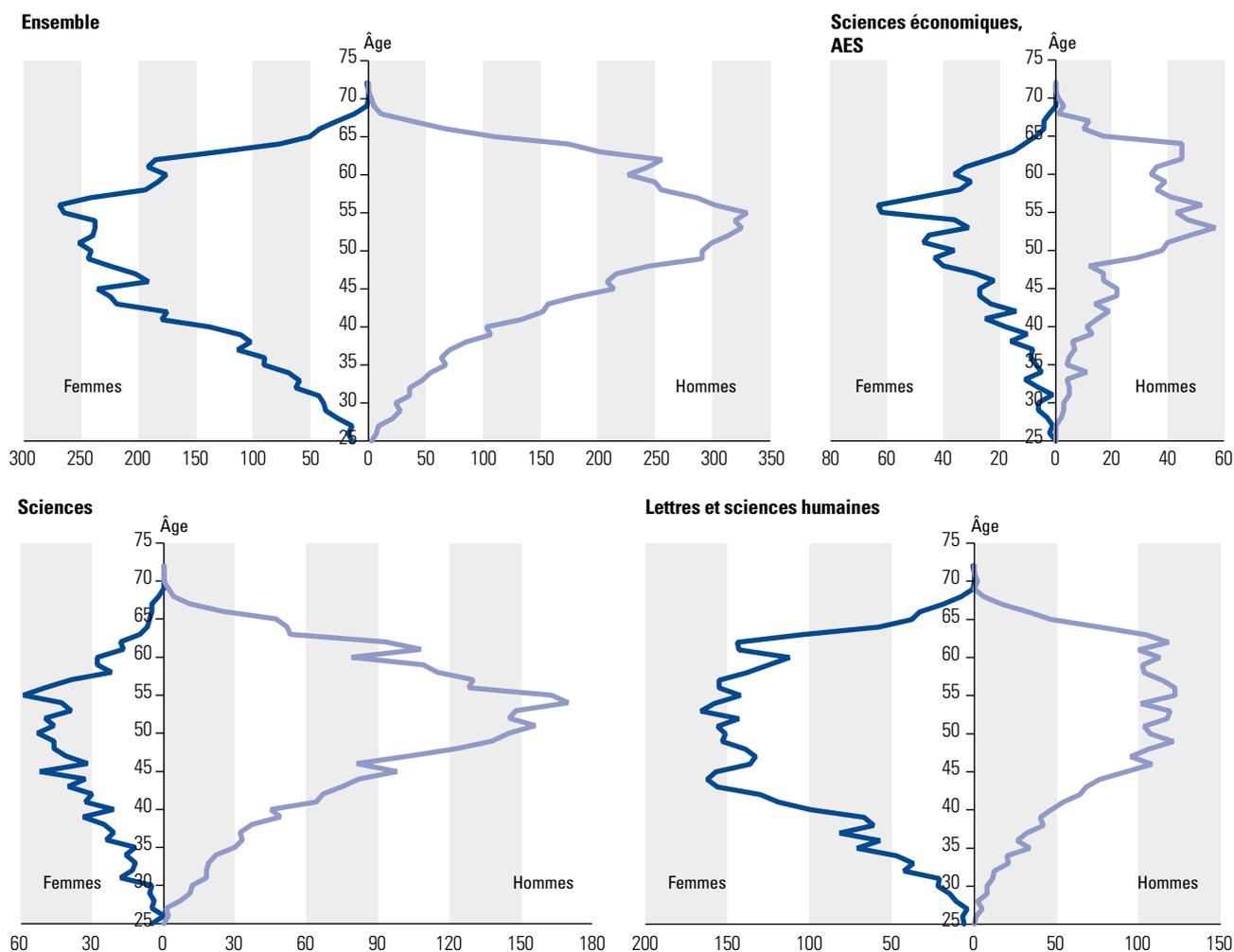
Année	Départs en retraite constatés	Evolutions (%)	Départs en retraite corrigés des effets démographiques	Evolutions (%)
2017	344		356	
2018	327	-5%	337	-5%
2019	349	+7%	354	+4%
2020	335	-4%	334	-6%
2021	403	+20%	377	+13%

Champ : enseignants du second degré affectés dans les EPSCP

Source : bases DGRH, modèles MESR-SIES

les évolutions conjoncturelles, toutes choses égales par ailleurs, donc notamment à structures démographiques équivalentes.

FIGURE 3 - Pyramides des âges des enseignants titulaires du second degré en activité en EPSCP début 2022, par discipline



Age au 31/12/2022
 Champ : enseignants du second degré affectés dans les EPSCP
 Source : bases DGRH, modèles MESR-SIES

Sur la période 2022-2029, les groupes de disciplines Sciences économiques-AES et Lettres et Sciences humaines verront leurs départs s'accroître fortement

Les effets démographiques varient selon les groupes de disciplines et affectent ainsi de façons diverses les évolutions des départs correspondants ; entre 2017 et 2021, les départs des enseignants du second degré ont fortement augmenté dans les disciplines des Lettres et Sciences humaines (LSH, +32%, Figure 4), modérément dans les deux autres groupes : respectivement +7,8% et +6,8% en Sciences économiques-AES et en Sciences. Au-delà de 2021, les départs en retraite augmenteraient globalement de 28%, ce pour des raisons essentiellement démographiques. Ainsi, la pyramide des âges

observée en 2022 présente, pour l'ensemble des disciplines, une concentration d'effectifs autour de 55 ans (figure 3). Ce phénomène est particulièrement important pour les enseignants en Sciences économiques-AES et pour ceux en Sciences, dont les nombres de départs devraient connaître les plus fortes hausses sur la période 2022-2029 : respectivement +62% et +32%. Inversement, le groupe des Lettres et Sciences humaines présentant un effectif

étale pour les tranches des 45-60 ans, les départs augmenteront moins (+16,6%). Néanmoins, dans la sous-discipline des Langues et Littératures, ils augmenteront à un rythme soutenu de +35%. Cette particularité de l'historique des recrutements dans le groupe des LSH se traduit également par un effectif plus important autour de 60-63 ans, ce qui explique la forte hausse des départs en retraite entre 2017 et 2021 (supra).

FIGURE 4 - Evolution des départs en retraite des enseignants du second degré en EPSCP, par groupe de discipline

Groupe de discipline	Effectifs en activité début 2022	Nombre de départs en retraite			Evolutions %	
		2017	2021	2029	2017-2021	2021-2029
Sciences	4 152	117	125	165	6,8	32,0
Sciences économiques-AES	1 861	51	55	89	7,8	61,8
Lettres, Sc. Humaines	6 906	169	223	260	32,0	16,6
Inconnue	133	7	0	2		
Ensemble	13 052	344	403	516	17,2	28,0

* EPS, sciences de l'information et de la communication, sciences documentaires, sciences de l'éducation
 Champ : enseignants du second degré affectés dans les EPSCP
 Source : bases DGRH, modèles MESR-SIES

Les taux de départs définitifs vont fortement augmenter en Sciences économiques et en Sciences.

Le taux de départs définitifs est le nombre de départs rapporté aux effectifs totaux en activité début 2022. Concernant les enseignants du second degré, il est de 3,2 % en moyenne annuelle pour les quatre années 2018-2021 et devrait atteindre 4,1 % pour la période 2022-2029 (Figure 5). Cette augmentation de 0,8 point entre les deux périodes est notamment portée par une forte hausse du taux de départs des enseignants des Sciences économiques, de 1,7 point, contre 0,7 point pour celui des enseignants de LSH et 0,6 point pour ceux de Sciences.

Il convient de noter que les taux de départs définitifs des enseignants du second degré sont supérieurs à ceux des enseignants chercheurs; ainsi, sur la période 2018-2021, les écarts vont presque du simple au double dans certaines disciplines. En effet, les enseignants du second degré étant recrutés dans les EPSCP à des âges plus tardifs, les nombres de départs paraissent plus importants au regard des effectifs totaux en activité. Au-delà de cet effet mécanique, il convient de retenir que l'augmentation du taux de départs entre les deux périodes est plus prononcée pour les enseignants du second degré (+0,8 points) que pour les enseignants-chercheurs (+0,6 points). Par ailleurs, les enseignants titulaires du second degré représentent 19 % des effectifs d'enseignants titulaires relevant du supérieur (81 % pour les enseignants-chercheurs)

FIGURE 5 - Taux de départs définitifs annuels moyens des enseignants titulaires des EPSCP
Départs rapportés à la population en activité de la discipline, en %

Disciplines	Enseignants-chercheurs (EC)*		Enseignants du 2 nd degré	
	2018-2021	2022-2029	2018-2021	2022-2029
Droit	1,9	2,0	-	-
Sc. économiques, AES	1,9	2,2	3,0	4,7
Lettres, Sc. humaines	2,8	3,1	3,4	4,2
Sciences	1,6	2,7	3,0	3,6
Santé	3,4	3,5	-	-
Sous-total	2,2	2,8	3,2	4,1
Sans discipline, discipline inconnue	3,0	3,2	1,3	2,8
Ensemble	2,2	2,9	3,2	4,0

Lecture - sur la période 2022-2029 (inclus), les départs définitifs représenteraient en moyenne chaque année 2,9 % des EC en activité* et 4,0 % des enseignants du 2nd degré

2018-2021 : constaté ; 2022-2029 : projection

* NF SIES n° 19, juillet 2022 - de 2021 à 2029, les départs définitifs des enseignants-chercheurs augmenteraient fortement (+53 %), surtout en sciences; les effectifs étudiants seraient également en croissance

Champ : enseignants-chercheurs et enseignants du second degré affectés dans les EPSCP

Source : bases DGRH, modèles MESR-SIES

et 32 % du volume d'heures d'enseignement obligatoires. Pour établir des comparaisons les plus pertinentes possibles avec les évolutions des effectifs étudiants, il importe donc d'inclure dans les prévisions de départs des enseignants les deux catégories de titulaires, pondérées par convention par leurs nombres d'heures d'enseignement obligatoires (*supra*).

Le taux de départs définitifs pour l'ensemble des enseignants titulaires du supérieur est alors de 2,5 % en moyenne sur la période 2018-2021, et atteindrait 3,2 % sur la période 2022-2029 (Figure 6); il augmenterait particulièrement dans les disciplines des Sciences économiques (+1 pt, à 3,4 %) et en Sciences (+1 pt, à 2,9 %).

S'agissant de la population des étudiants des universités (y compris IUT), celle-ci devrait augmenter de 0,2 % en moyenne annuelle entre les rentrées 2021 et 2029 (NI SIES n° 4⁶). Pour la période allant du

01/01/2022 au 31/12/2029, le cumul « accroissement d'effectifs étudiants + départs de titulaires » s'établirait alors à 3,4 % : en supposant un objectif de maintenir constant le taux d'encadrement des étudiants par des enseignants titulaires (ratio effectifs étudiants /effectifs d'enseignants), ce chiffre représente alors les besoins en recrutements d'enseignants titulaires du supérieur, tous corps confondus.

Un défi pour la discipline des Sciences, au rythme actuel de ses recrutements (1,7 %)

Or, sur la période récente 2018-2021, le taux annuel moyen pondéré de recrutements externes (*Définitions*) était de 2,5 %, soit 0,9 point de moins. Si l'on détaille par type

6. NI SIES n° 4, 2022 : [Projections des effectifs dans l'enseignement supérieur pour les rentrées de 2021 à 2030](#)

FIGURE 6 - Taux de départs définitifs annuels moyens des enseignants titulaires des EPSCP, évolution des effectifs étudiants

Discipline	Taux de départs définitifs annuels (%)* Ensemble des enseignants titulaires du supérieur (1)**		% croissance moyen des effectifs étudiants*** (2)	Cumul taux de départs prévu + % croissance (= 1 + 2)	Taux de recrutement externe constaté****, ensemble des titulaires
	2018-2021	2022-2029	2021-2029	2022-2029	2018-2021
Droit	1,9	2,0	0,0	2,0	2,5
Sc. économiques, AES	2,4	3,4	0,2	3,6	3,5
Lettres, Sc. humaines	3,1	3,6	0,0	3,6	2,9
Sciences	1,9	2,9	0,3	3,3	1,7
Santé	3,4	3,5	0,4	4,0	3,4
Ensemble disciplines connues	2,5	3,2	0,2	3,4	2,5

Lecture - les effectifs étudiants augmenteront en moyenne de 0,2 % entre les rentrées 2021 et 2029, tandis que, dans l'intervalle (période allant du 1/1/2022 au 31/12/2029), les départs définitifs représenteraient en moyenne chaque année 3,2 % des effectifs des enseignants titulaires; d'où un cumul annuel « accroissement d'effectifs étudiants + départs totaux » de 3,4 %.

2018-2021 : constaté ; 2022-2029 : projection

* Départs rapportés à la population en activité de la discipline, en %

** Pour agréger les deux catégories de titulaires, les départs et les effectifs en activité sont pondérés par les volumes d'heures d'enseignement obligatoires

*** Etudiants inscrits en inscription principale à la rentrée (tous niveaux, universités y compris IUT) [6]

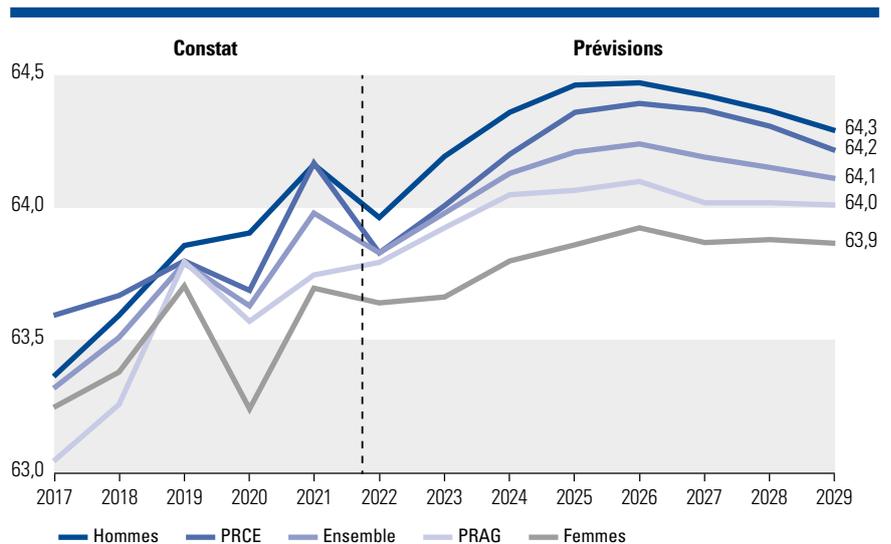
**** Taux pondéré, *définitions*

Champ : enseignants-chercheurs et enseignants du second degré affectés dans les EPSCP

Source : bases DGRH, modèles MESR-SIES

d'enseignement et en posant que les enseignants titulaires d'une discipline enseignent dans les formations correspondantes (hypothèse forte), la filière Santé présenterait alors le cumul « accroissement d'effectifs étudiants + départs d'EC » le plus élevé sur la période 2022-2029 (4,0 %), suivie par les LSH et les Sciences Économiques, AES (à 3,6 % chacune). Le taux élevé en Santé doit être relativisé, car les titulaires de cette discipline sont habituellement recrutés à des âges tardifs ; ainsi, sur la période 2018-2021, le taux de recrutement externe moyen annuel a été de 3,5 %. En revanche, en Sciences, où l'indicateur de cumul se situerait à 3,0 % sur 2022-2029, le taux de recrutements externes a été seulement de 1,7 % sur 2018-2021, bien plus faible que dans les autres groupes disciplinaires, malgré un taux de départs conséquent sur la même période.

FIGURE 7 - Evolution de l'âge moyen au départ en retraite des enseignants du second degré en EPSCP, par corps et par sexe



Age au 31/12 de l'année de départ
 Champ : enseignants du second degré affectés dans les EPSCP
 Source : bases DGRH, modèles MESR-SIES

L'âge moyen au départ augmentera de trois mois entre 2022 et 2029

L'âge moyen au départ des PRAG et PRCE a augmenté entre 2017 et 2021, passant de 63,0 à 63,7 ans pour les premiers (âge au 31/12, Figure 7) et de 63,6 à 64,2 ans pour les seconds, soit des hausses respectives de 8 et 7 mois. Cette forte hausse tient au recul de l'âge limite, en cours jusqu'en 2022 inclus. À exactement 64 ans en 2021 pour l'ensemble des enseignants du second degré, l'âge moyen au départ est supérieur à celui enregistré par la CNAV⁷ (62,9 ans pour les retraités du régime général) et comparable à celui des fonctionnaires civils de catégorie A (63,6 ans⁸).

On note par ailleurs un creusement de l'âge moyen au départ pour les deux corps des PRAG et PRCE en 2020 (suivi d'une remontée en 2021). Cela peut s'expliquer par la hausse puis la baisse du nombre de départs observée sur les deux années 2019-2020 (*supra*), notamment pour les plus âgés des éligibles au départ et pour les hommes (qui partent en retraite plus tard), tandis que les départs des autres catégories sont stables. Dès 2022, les modèles prévoient que l'âge moyen au départ retrouve un niveau équivalent à celui observé en 2019. De 2022 à 2026, il augmentera encore de 5 mois. Cela peut s'expliquer autant par le relèvement

des deux âges réglementaires (l'âge légal d'annulation de la décote et l'âge limite + 3 ans) jusqu'en 2026 que par la structure par âges de la population en activité (*figure 3*) : en effet, la tranche des titulaires de 57 à 61 ans est particulièrement creuse (*supra*). De 2027 à 2029 en revanche, en raison d'effectifs importants de titulaires dans la tranche 54-56 ans, l'âge moyen au départ devrait légèrement baisser, de 2 mois. Sur l'ensemble de la période 2022-2029, la hausse serait ainsi de seulement 3 mois. Elle affecterait de façon similaire les hommes et les femmes, les PRCE et les PRAG.

7. « Rapport annuel du COR », septembre 2022
 8. Age au départ pour motif d'ancienneté ou pour motifs familiaux, Source : DGFIP, Service des retraites de l'État.

**Louis Meuric,
 Philippine Richer,
 SIES**

Pour en savoir plus

- www.enseignementsup-recherche.gouv.fr, « statistiques et analyses »
- [Projections des effectifs dans l'enseignement supérieur pour les rentrées de 2021 à 2030](#), Note d'information du SIES n° 4, avril 2022.
- [Les départs en retraite des titulaires de l'enseignement supérieur et de la recherche de 2021 à 2027](#), Note d'information du SIES n° 5, mai 2022.
- [De 2021 à 2029, les départs définitifs des enseignants-chercheurs augmenteraient fortement \(+53 %\), surtout en sciences ; les effectifs étudiants seraient également en croissance](#), Note flash du SIES n° 19, juillet 2022
- [L'emploi scientifique dans les organismes de recherche en 2021](#), Note flash du SIES n° 26, octobre 2022.
- [Les enseignants titulaires du second degré affectés dans les établissements d'enseignement supérieur du MESRI en 2018](#), Note DGRH n° 1, janvier 2019 - Année 2018
- [Les personnels enseignants des EPSCP - Année 2020](#) Note DGRH n9 Octobre 2021_Année 2020

En données ouvertes :

- [Tableau de bord de l'emploi scientifique au sein des principaux organismes](#)
- [Les enseignants et les personnels non-enseignants \(BIATSS\) des EPSCP](#)

À paraître :

L'état de l'emploi scientifique en France – édition 2022, avec données téléchargeables et indicateurs phares.

Méthodologie

La méthode de prévision des départs

La méthode de prévision des départs des enseignants du second degré affectés dans le supérieur est similaire à celle utilisée pour la population des enseignants-chercheurs (voir NF-SIES n° 19, juillet 2022, NI-SIES n° 5, mai 2022); elle se décompose en deux étapes.

1. La modélisation des départs individuels observés de 2017 à 2021

Pour les enseignants en activité au début de chaque année, la modélisation consiste en produire des modèles mathématiques comportementaux qui expliquent leurs décisions de partir une année donnée (oui/non) en fonction de leurs caractéristiques personnelles. On distingue 4 types de départs :

1. retraites avant l'âge d'ouverture des droits
2. retraites à partir de l'âge d'ouverture des droits (AOD)
3. départs pour recrutement comme maître de conférences
4. autres départs définitifs

À titre d'illustration et car c'est le flux le plus important, on présente ci-dessous la méthode de modélisation des retraites à partir de l'AOD. Cette modélisation fait intervenir la méthode de la régression logistique :

pour chaque enseignant en activité au début d'une année donnée, celle-ci mesure l'association entre la survenue de l'évènement (le départ en retraite dans l'année, oui/non) et plusieurs variables dites explicatives ou exogènes (le sexe, la position par rapport aux âges réglementaires, le lieu de travail, la nationalité...) en détachant l'impact de chaque variable. On parle d'impact « toutes variables fixées par ailleurs ». La formule utilisée est la suivante :

$$\ln \frac{p}{1-p} = \beta_0 + \beta_1 * X_1 + \beta_2 * X_2 + \dots + \beta_n * X_n + ui$$

Avec :

p la probabilité de partir en retraite au cours de la l'année d'observation,
 X_i les variables exogènes de l'individu i l'année considérée, β_i les coefficients associés à chacune de ces variables.

Comme résultante de la régression logistique, on trouve par exemple que, toutes choses égales, les enseignants d'Île-de-France et les ressortissants étrangers partent plus tard que la moyenne.

2. La simulation/prévision pour la période 2022-2029

Les modèles établis à l'étape précédente entre 2017 et 2021 inclus permettent ensuite de réaliser des simulations des départs pour les enseignants du second degré encore en poste début 2022.

Pour cela, on fait « vieillir » progressivement toutes leurs caractéristiques, ce jusqu'en 2029 : on considère qu'ils ne déménageront pas, on alloue aux PRCE une probabilité d'être promu PRAG. On peut alors calculer leur probabilité de départ en fonction de leurs nouvelles caractéristiques, ce pour les huit années 2022 à 2029, et en appliquant la formule établie plus haut : l'hypothèse sous-jacente est que l'impact de chaque variable sur la probabilité de connaître l'évènement est stable : on considère par exemple que le fait d'enseigner en Île-de-France, toutes les autres variables fixées par ailleurs, fera toujours baisser la probabilité de départ, dans les mêmes proportions. Pour calculer les effectifs de départs en retraite des années 2022 à 2029, il suffit alors de sommer les probabilités des 13 000 enseignants encore en poste début 2022.

Le taux de départ moyen pondéré pour l'ensemble des deux catégories enseignants-chercheurs et enseignants du second degré du supérieur

Dans la présente note, pour une population donnée, le taux de départs définitifs est le nombre de départs rapporté aux effectifs totaux en activité en début d'année 2022. Par convention, le taux de départ de l'ensemble des enseignants titulaires du supérieur est alors la moyenne des taux des deux catégories (enseignants-chercheurs et enseignants du second degré du supérieur), pondérés par les nombres d'heures d'enseignement obligatoires correspondants ; celui d'un enseignant du second degré est deux fois supérieur à celui d'un enseignant-chercheur. Une exception à cette convention : les « départs » d'enseignants du second degré recrutés comme MCF sont partiellement compensés par ledit recrutement, ils sont donc comptés pour un, et non deux.

Définitions

PRAG - professeurs agrégés nommés à titre définitif par arrêté ministériel sur des postes spécifiques de l'enseignement supérieur

PRCE - professeurs certifiés nommés à titre définitif par arrêté ministériel sur des postes spécifiques de l'enseignement supérieur

PREN - professeurs de l'Ecole nationale supérieure d'arts et métiers

EC - Enseignants-Chercheur des EPSCP.

EPSCP - établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel : universités, y compris les centres hospitalo-universitaires (CHU) et les grands établissements (CNAM, Collège de France, EHESS...), tous relevant des programmes 143 ou 150 (tutelle du MESR à titre principal).

Âge d'ouverture des droits (AOD) - Age à partir duquel le fonctionnaire peut avoir droit à une pension ; également appelé âge légal de départ à la retraite.

Départs définitifs - départs en retraite et autres départs définitifs. Pour les enseignants du second degré en EPSCP, ces départs incluent également les recrutements en tant qu'enseignants-chercheurs.

Recrutements externes - il s'agit de tous les recrutements à l'exception des changements de corps (recrutements internes). Comme le taux de départ, le taux annuel moyen pondéré de recrutements externes tient de plus compte des volumes d'heures d'enseignement obligatoires, différents pour les deux catégories enseignants-chercheurs et enseignants du second degré du supérieur.

Les recrutements comme MCF d'enseignants du second degré sont traités à part, selon les règles décrites dans le paragraphe précédent (*Méthodologie* - taux de départ moyen pondéré).